

A. La pauvreté des enfants autochtones

Tout tableau de la pauvreté des enfants au Canada serait incomplet sans un examen des conditions de vie des jeunes autochtones. Comme l'indique le présent rapport, les estimations actuelles sur la pauvreté des enfants ne disent pas toute l'étendue de cette pauvreté au Canada, parce qu'elles ne comprennent pas de données sur le milieu autochtone. Depuis la Confédération, le bilan canadien à l'égard des peuples autochtones, en général, et des enfants autochtones, en particulier, n'est guère brillant. Une étude commandée par la Fondation Laidlaw a fait ressortir que 51 p. 100 de tous les enfants autochtones sont démunis, ce chiffre ne différant guère selon qu'ils résident ou non dans une réserve.⁽²²⁾ Le taux élevé de pauvreté chez les enfants autochtones reflète le fait que la pauvreté est plus répandue, en général, chez les autochtones que dans le reste de la population canadienne.⁽²³⁾ Selon le recensement de 1986, près de 85 p. 100 de toutes les familles amérindiennes ont un revenu inférieur à 10 000 \$, comme les porte-parole de l'Assemblée des Premières nations en ont témoigné devant le Comité.⁽²⁴⁾

Tout éloquent qu'ils soient, ces chiffres ne sauraient à eux seuls décrire la réalité de la pauvreté autochtone. On a fourni au Comité un résumé des faits qui dévoile dans une bonne mesure l'étendue de cette misère. Il s'agit d'un dénuement qui commence à la naissance et se répercute sur toute la vie.

À la naissance, le petit autochtone a une espérance de vie de huit ans inférieure à la moyenne des non-aborigènes canadiens. Chez les enfants en bas âge, la mortalité au cours de la première année y est quatre fois supérieure à la moyenne nationale et le taux de mortalité infantile deux fois plus élevé. Les enfants autochtones risquent aussi davantage de mourir par accident entre un an et 19 ans: 73 p. 100 des décès y sont attribuables à une cause accidentelle, à comparer à la moyenne nationale de 56 p. 100. Enfin, un autochtone, à 19 ans accomplis, est six fois plus susceptible qu'un autre jeune Canadien d'avoir perdu un ou une amie de son âge par suicide.⁽²⁵⁾

Le logement est aussi un problème majeur dans le cas des enfants autochtones. Selon l'Assemblée des Premières nations (APN), près de 60 p. 100 des logements autochtones ne comportent pas d'eau courante, d'égout ou d'installations sanitaires. En outre, les jeunes Amérindiens sont beaucoup plus susceptibles de grandir dans des logements surpeuplés. En 1986, le pourcentage de logements surpeuplés dans les réserves était onze fois supérieur à celui des collectivités voisines. Enfin, 38 p. 100 des logements autochtones dans les réserves n'ont pas le chauffage central; la proportion est d'environ 5 p. 100 pour l'ensemble du Canada.⁽²⁶⁾

Les enfants autochtones sont beaucoup plus sujets que les autres à connaître les services canadiens d'aide à l'enfance. Comme le mentionne le document *The National Inquiry Into First Nations' Child Care* de l'APN, jusque dans les années quatre-vingt des milliers d'enfants indiens ont été placés dans des foyers d'accueil et des établissements ou confiés à des parents adoptifs.⁽²⁷⁾ En 1987, le pourcentage

⁽²²⁾ E. Richard Shillington, *Estimates of the Extent of Native Child Poverty: Census 1986*, (recherche entreprise pour la Fondation Laidlaw, 6 février 1990).

⁽²³⁾ *Ibid.*

⁽²⁴⁾ Délibérations, 6 mars 1990, fascicule 16, p. 43.

⁽²⁵⁾ Délibérations, 6 mars 1990, fascicule 16, p. 43.

⁽²⁶⁾ Délibérations, 6 mars 1990, fascicule 16, p. 43.

⁽²⁷⁾ Assemblée des Premières nations, *National Inquiry into First Nations Child Care*, Ottawa, Ontario, 1989.